

Challans Gois. Nouveau : un dispositif pour accompagner les entreprises en difficulté

La communauté de communes Challans Gois communauté est la première de Vendée à faire intervenir le Groupement de prévention agréé des Pays de la Loire (GPAPL) pour éviter que certaines situations compliquées ne s'aggravent.

Qu'est-ce que le Groupement de prévention agréé des Pays de la Loire (GPAPL) ?

C'est une association créée par les organisations patronales, la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), le Medef (Mouvement des entreprises de France) et l'association d'anciens dirigeants Egee (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise). D'ampleur régionale, l'association, créée en mars 2021, a accompagné 46 entreprises. Ses missions sont : écouter l'entrepreneur par l'intermédiaire du Comité départemental d'écoute, diagnostiquer la source des difficultés, accompagner l'entrepreneur sur la durée, proposer des pistes de solutions.

Dans quel cadre ce dispositif est-il mis en place ?

Ce dispositif interviendra au sein du service économie de Challans Gois communauté, qui gère 15 parcs d'activités, 30 locaux relais. La collectivité accompagne déjà les porteurs de projet et chefs d'entreprise dans leur parcours de création, reprise et développement d'activités, en s'entourant d'associations telles que l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), France Active et Inov (Initiative nord et ouest Vendée). Ces associations interviennent essentiellement en phase de création ou de développement de l'entreprise.

Le GPAPL est mis en place, lui, pour aider en cas de difficultés. « **Ce que nous ne savons pas faire** », reconnaît le président de Challans Gois communauté, Alexandre Huvet. D'autant plus que depuis le Covid, « **nous avons beaucoup plus d'appels sur les difficultés rencontrées** », ajoute François Petit, vice-président en charge de l'économie à Challans Gois communauté.

Qu'apporte cette aide ?

En cas de problème, il ne faut pas rester seul. Les difficultés peuvent être d'ordre économique, social et financier. Il faut prendre du recul, bénéficier de tiers qui prodiguent des conseils, de l'accompagnement, propose des orientations.

Comment ça fonctionne ?

Par des rendez-vous conduits par un réseau d'experts dans l'objectif de « **prévenir le plus tôt possible les difficultés de l'entreprise** ». Le service économie de Challans Gois communauté étant l'unique « **porte d'entrée** » pour le chef d'entreprise. Celui-ci signalera la situation rapidement. Les acteurs adaptés au cas particulier seront ensuite actionnés.

Parmi les acteurs mobilisables se trouvent : « **Le Centre d'information et de prévention, le réseau APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), l'Association 60 000 rebonds, ainsi que les prescripteurs locaux (cabinets comptables, associations d'entreprises...) à la mise en place et au fonctionnement du dispositif.** »

Est-ce ouvert à toutes les entreprises ?

Oui, « **quels que soient sa taille et son secteur d'activité** ». Après avoir contacté la communauté de communes, l'entrepreneur sera appelé par le GPAPL. Une rencontre confidentielle sera organisée. Un calendrier de rendez-vous peut



ensuite être fixé. Un diagnostic technique et des pistes de solution, un accompagnement peuvent être apportés si besoin.



Challans Gois communauté a demandé au Groupement de prévention agréé des Pays de la Loire (GPAPL) d'intervenir auprès d'entreprises en difficulté.

Challans Gois communauté